



ADMINISTRATION

1545 Chevroux

**Aux utilisateurs du port**

Chevroux, le 30 janvier 2019

### **Information pour la mise à l'eau des bateaux au printemps 2019**

---

Madame, Monsieur,

La rénovation actuelle du port de Chevroux nécessite quelques adaptations pour la mise à l'eau des bateaux au printemps 2019.

En effet, comme vous avez pu le voir sur le programme de réalisation des travaux de rénovation, transmis lors de notre dernier courrier, les pontons 1 à 8 seront prêts pour fin avril 2019.

Par conséquent, les utilisateurs qui ont leur nouvelle place d'amarrage sur ces pontons 1 à 8, ne pourront pas mettre leur bateau à l'eau avant le mois de mai.

Pour ce faire, le planning des grutages a été adapté en conséquence. Un plus grand nombre de bateaux pourront être mis à l'eau chaque jour.

Nous invitons les personnes ayant une place sur les pontons 9 à 18 à prendre, dans la mesure du possible, un rendez-vous pour la mise à l'eau au mois d'avril.

Nous vous informons également que le délai habituel pour la mise à l'eau des bateaux qui sont stationnés sur la place de parc (15 mai), a été prolongé au 15 juin 2019. La taxe de CHF 10.- par jour sera perçue à partir du 16 juin 2019.

Nous ne doutons pas que vous comprendrez cette décision, liée à la rénovation du port et vous en remercions d'avance.

En vous souhaitant bonne réception du présent courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
Jean-Daniel Curchod



Le Boursier :

  
Michaël Rotzetter